



Compte-rendu de réunion du Conseil d'Administration du CCAS de Salernes du 24 avril 2026

Dûment convoqué le quatorze avril deux mille vingt-six, le Conseil d'Administration (CA) du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Salernes s'est réuni le vingt-quatre avril deux mille vingt-six à dix heures, en son lieu habituel.

Etaient présents : L. FERRETTI ; S. HENNUYER ; A. BERTHET ; F. ANDRAU ; P. FREVILLE ; C. POMA et M. LESAGE ;

Etaient absents : -

Etaient excusés : N. GOROCH ; MP. DELAVAUD ; JM. BARBAUD ; Giani CONO ROUSEREZ

Invité : B. DUFOUR, Directeur

Secrétaire de séance : Isabelle BERNARD

Ordre du jour :

- Compte rendu de la réunion du 4 mars 2026
- Présentation du ROB et débat d'orientation budgétaire (Délibération 005-2026)
- Questions diverses

Séance ouverte à 10h08

La séance est ouverte à 10h08 par le Président, qui donne la parole à M. Dufour pour la présentation.

Ce dernier fait part aux membres du caractère exceptionnel de cette réunion dans la composition du bureau, car elle réunit les nouveaux conseillers municipaux élus et les anciens membres nommés, induit par le calendrier des obligations règlementaires budgétaire impactés par les élections municipales 2026. (Délais de convocation, délais entre la présentation du ROB et du DOB, puis vote du budget avant le 30 avril).

M. Dufour propose un rapide tour de table afin que les membres se présentent, et remercie ces derniers pour leur présence.

- Compte Rendu du précédent CA

Le directeur présente le compte rendu de la séance du 4 mars 2026, en précisant les corrections orthographiques apportées et est soumis au vote :

Voix contre : 0

Abstention : 1

Ce dernier est adopté à la majorité.

- Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) (Délibération 005-2026)

M. Dufour procède à la présentation du ROB 2026 (Voir document en Annexe 1). Ce document analyse le fonctionnement et les dépenses du CCAS pour l'année écoulée et les moyens du CCAS pour l'année en cours.

Lors de la lecture dudit document, quelques discussions et précisions sont apportées :

- Explications sur les sommes allouées annuellement : Le budget du CCAS repose sur la comptabilité M57, elle ne comporte qu'une section de fonctionnement et pas de section investissement.

Le budget ne dépend que de la subvention allouée par la Mairie, et des indemnités de traitement des dossiers d'aide sociale.

- Explications concernant le salon Séniors 2026 : L'an dernier, ce salon fut organisé avec une participation uniquement sur inscription (nombre minimum de participants pour la tenue du salon estimé à 80 personnes.) La question se porte sur ce fonctionnement, et sur les participants : exposer de plus de partenaires locaux sur invitation ? Il est émis l'hypothèse d'un partenariat notamment avec l'EHPAD pour un évènement en commun.

- Précisions sur la répartition des logements sociaux au sein de la commune (voir rapport au point 4-3). Les chiffres inscrits dans le tableau récapitulatif correspondent au nombre de logements mis à disposition, et non au nombre de logements gérés par le CCAS. Par exemple, sur la résidence Le Grand Ormeau : l'ensemble des logements disponibles sur la totalité de la construction est réparti entre plusieurs gestionnaires : Novalys, UNICIL et la commune de Salernes.
- Précision sur le nombre de logements sociaux réglementaires dans les communes. Il doit être égal à 25% de la population. Les logements de la Résidence Autonomie (au nombre de 42) et ceux de l'EHPAD La Source (pour 102 places), sont comptabilisés dans le nombre des logements sociaux de la commune. Au plus nous construisons des logements sociaux ou individuels au plus nous augmentons la population, et donc l'obligation d'en construire de nouveaux
- Débats autour du mode d'attribution des bons alimentaires et de l'aide aux vacances. Suggestion de plus de rigueur et de cadre pour une meilleure coordination, et accompagnement des foyers en situation de précarité. Vérification des aides versées par mécènes (Ex : Lion's Club ou Rotary).
- Retour sur les missions de l'association HORIZON par Mme POMA. (Accompagnement civique, aide à l'insertion, aide à l'alphabétisation...)

A l'issue de la présentation du ROB, M. Dufour fait remarquer que le fonctionnement du CCAS repose essentiellement sur la seule subvention de la commune et que l'équilibre budgétaire existe grâce au report à nouveau qui est en diminution (voir ci-dessous). Se pose donc plusieurs questions :

- Comment rétablir l'équilibre budgétaire du CCAS à court terme ?
- Le CCAS est équilibré grâce à son RAN (Report A Nouveau) qui est en diminution, non compensé par la subvention d'équilibre de la commune malgré une augmentation en 2026... Il est précisé que le RAN ne doit pas être comptabilisé comme une recette permettant le fonctionnement du CCAS.

Mme Hennuyer fait remarquer que des analyses comptables vont être effectuées dans les prochains jours avec la DGS. L'objectif va être de déterminer les charges fixes pour mieux appréhender nos disponibilités pour les aides.

Le directeur précise que le budget n-1 a été présenté aux administrateurs sans inclure cette donnée relative au RAN.

Lors des divers échanges entre les membres présents, il est proposé de mieux articuler les actions entre les divers acteurs du social de la commune notamment pour ce qui touche à l'aide alimentaire, en transversalité pour plus de cohérence et une meilleure gestion.

Pour le directeur, l'accueil du public au sein du Pôle Social est primordial. Il souhaite redéfinir les missions et le cadre d'action des agents du CCAS, travail prévu sur un règlement à construire.

Remarque de Mme Poma sur le mail reçu, suite au dépôt des candidatures pour la constitution du nouveau bureau du CVS – elle évoque un manque de clarté, malgré les remerciements adressés par ce mail.

Question de Mme Andrau : Comment il serait-il possible d'augmenter le financement du CCAS ?

M. Dufour propose : Il faut répondre aux divers appels à projets qui sont régulièrement lancés, cela permet l'apport de financement par des subventions de partenaires sur des projets précis. Mais ce sont des dossiers lourds à constituer et parfois dans des délais assez courts (ex récent : appel à projet pour développer la mobilité des séniors et des personnes isolées sur notre territoire – non demandé compte tenu des délais restreints en regard de la date de nomination du directeur et du renouvellement du Conseil d'administration).

Voir également avec aides de la CAF pour le secteur enfance et petite enfance.

Echanges entre M. Dufour, Mme Hennuyer et Mme Berthet autour de la création d'une commission d'attribution des aides. Nécessaire, mais encore trop tôt. L'étude du fonctionnement du CCAS n'est pas encore achevée et le règlement intérieur, pas encore établi. L'analyse budgétaire est primordiale en amont de toute démarche en la matière.

Mise à validation de la délibération n°005/2026 : Adoptée.

- Questions diverses

Les membres du conseil demandent la liste des nouveaux membres nommés au conseil d'administration du CCAS :

- | | |
|--------------------------|----------------------|
| - Mme Nathalie GOROCH | - M. Alain BERNARD |
| - Mme Elodie BONHOURE | - M. Didier LIONS |
| - M. Jean-Michel BARBAUD | - Mme Fabienne VEZIN |

Malgré le refus de sa candidature et au regard de son expérience au sein du CA du CCAS lors de ce mandat, Mme Poma propose ses services et son aide au besoin.

La séance est levée à 11 h15

Le Président,

M. Lohan FERRETTI